

## COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

### VISIO CONFERENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 27 AVRIL 2021

Le Directeur général a souhaité entretenir les OS **sur les points suivants** :

- **situation sanitaire**
- **campagne IR**
- **fonctionnement de la DGFIP**

#### **Sanitaire**

Aujourd'hui la DGFIP compte **près de 150 cas de Covid avérés** ce qui constitue une baisse sensible en parallèle de la situation générale dans le pays et sans doute même en avance sur celle-ci. La même baisse est constatée dans les mêmes proportions s'agissant du nombre de d'agents en situation d'isolement (septaine, quatorzaine etc)

Le nombre de télétravailleurs a légèrement diminué, sans doute en lien avec la période de vacances mais cette baisse n'a pas vocation à se poursuivre. Sur la semaine dernière 45 000 agents ont été recensés en télétravail.

#### **Campagne IR**

A ce jour 150 000 personnes ont été accueillies au guichet ce qui constitue un record de faible fréquentation qui valide les solutions de contacts distanciels mis en place. Selon le Directeur général, 550 000 appels téléphoniques ont été reçus, très majoritairement sur le numéro unique, et en moindre nombre sur les numéros traditionnels locaux. Un nombre équivalent de contacts a été recensé sur les messageries.

#### **Fonctionnement**

Compte tenu des livraisons en cours et des prochaines attendues, **la DGFIP attendra le taux de 80 % d'équipements mobiles à la fin du mois de juin** et ce taux sera sans doute légèrement dépassé par la suite pour atteindre un maximum tenant compte des activités qui ne peuvent pas être réalisées en télétravail.

La vaccination à la DGFIP a fait l'objet de test sur les sites de Bercy et sera développée. La DGFIP a demandé que 19000 agents (dont 7000 de plus de 55 ans) recensés comme réalisant des missions en contact avec le public (réception du public, vérificateurs, géomètres, huissiers) soient vaccinés au titre des personnes prioritaires.

La CFTC DGFIP, qui avait porté la question de la vaccination dès les premiers échanges visios de 2021, se félicite de cette disposition de nature à protéger tant les personnels de la DGFIP que ses publics et contribue ainsi à nous rapprocher d'une amélioration de la situation sanitaire.

La CFTC DGFIP a réitéré son regret devant l'immobilisme de la Fonction publique quant à l'absence de prise en charge des frais supplémentaire liés à l'exercice du travail à la maison. Cet immobilisme conduit à un traitement inégalitaire et pénalisant des fonctionnaires par rapport aux salariés du privé qui eux, bénéficient de remboursement sous forme de forfait.

La CFTC DGFIP a par ailleurs partagé l'inquiétude d'autres OS quant à l'apparition de projets ou d'expérimentations de solutions de type « flex office » dans le cadre de futurs modes de travail envisagés dans l'après crise sanitaire.

Cette inquiétude trouve en particulier son origine dans les propos du Directeur général qui assume totalement son rôle lorsqu'il s'agit « d'optimiser les moyens mis en œuvre pour la production de services qui est le secteur d'activité de la DGFIP », et pour qui envisager de nouvelles solutions de travail ne doit pas être un tabou.

Son engagement d'ouvrir le débat sur ce sujet sous les angles :

- des nouveaux lieux ou locaux à aménager, dans le cadre de la relocalisation ou pas, mais aussi des localisations qui seront délaissées
- sur les bases du volontariat des agents mais pas seulement,
- sur quels types de missions éligibles ou non,

dans le contexte des conditions actuelles du dialogue social où la place pour de réelles discussions et la marge pour amender les projets sont plus que réduites, nous laisse malgré tout penser que, le NRP pas encore digéré, la « machine infernale » est de nouveau en route.

La CFTC DGFIP portera une attention particulière aux prémices de ces futures évolutions imminemment structurantes pour les collectifs de travail.

Prochaine réunion dans deux semaines sauf si l'actualité nécessite un intervalle plus court.

**La CFTC est toujours à vos côtés.**

**N'hésitez pas à contacter vos correspondants.**

**<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>**